



**Arrêté n°2022-26 portant mise en congé de maternité de
Mme Gwenaëlle HUMEAU, adjoint administratif territorial**

Le Maire,

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-18 (L5211-9),
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L631-3 à L631-5,
Vu le code de la sécurité sociale,
Vu le certificat médical fixant la date présumée de l'accouchement,*

Article 1 : placement en congé de maternité

Mme **Mme Gwenaëlle HUMEAU**, née le 19/10/2022, domiciliée, 9, rue Neuve Maison 53230 COSMES, est placée en congé de maternité à compter du 21/08/2022, pour une période de 16 semaines

Article 2 : rémunération

Mme **Mme Gwenaëlle HUMEAU**, percevra pendant cette période l'intégralité de sa rémunération.

Article 3 : délais et voies de recours

En cas de contestation, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent, faire l'objet d'un recours administratif préalable devant l'auteur de la décision et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES.

Article 4 : ampliation et notification

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Président du Centre de Gestion, M. le Receveur Municipal et à l'intéressé(e).

Notifié à l'intéressé(e) le _____

Signature de l'agent :

Fait à La Roë, le 24 Août 2022

Le Maire,

Gaétan CHADELAUD